



Statut
étudiant

Première demande et renouvellement d'un titre de séjour étudiant

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Titre de séjour en cours de validité

Copie du titre de séjour ou confirmation de la validation VLS/TS disponible sur ANEF

Visa en cours de validité

Ce document ne concerne que les premières demandes de titre de séjour

Passeport en cours de validité

Photographie d'identité récente : e-photo

L'e-photo peut être réalisée dans un photomaton au niveau des stations de métro

Acte de naissance

Ce document ne concerne que les premières demandes de titre de séjour

Domiciliation

• Si vous êtes locataire (1 choix parmi les 3)

- Facture : EDF, gaz, eau, téléphone fixe ou internet

- Contrat de bail de moins de 6 mois avec quittance comportant signature et cachet

- Attestation d'assurance habitation

• Si vous êtes résident-e CROUS

Attestation de résidence Crous 2024-2025

• Si vous êtes hébergé-e

Attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeant-e + pièce d'identité de l'hébergeant-e.

Le titre de séjour de l'hébergeant-e doit être en cours de validité et à la même adresse que sur l'attestation.

Certificat de scolarité (2024-2025)

Ce document est disponible sur l'ENT dans l'application « Mon dossier, mes notes » à l'onglet « Inscriptions »

Relevé de notes de l'année écoulée (2023-2024)

Attestation de réussite ou diplôme (2023-2024)

Ressources

• Si vous êtes étudiant-e boursier-e

Attestation de bourse indiquant le montant et la durée de la bourse en euros pour l'année en cours

• Si vous êtes étudiant-e salarié-e

Contrat de travail + 3 dernières fiches de paie

• Si vous êtes pris-e en charge

Attestation bancaire du tiers justifiant de la programmation de virements réguliers sur votre compte ou attestation sur l'honneur de prise en charge + pièce d'identité du tiers + trois derniers relevés bancaires

• Si vous justifiez de ressources suffisantes

Attestation bancaire de solde créditeur avec cachet et signature : 7 380 € sur l'année glissante



Rappel : les demandes sont à formuler via le portail ANEF **entre le 4ème et le 2nd mois** avant l'expiration de votre Visa / Titre de séjour.



administration-etrangers-
en-france.interieur.gouv.fr



A la Maison Internationale, nous pouvons vous guider dans vos démarches. Merci d'apporter tous vos documents, en format numérique si possible.

En cas de doute, veuillez contacter titredesejour@univ-lille.fr